



**Le Pôle Stockage, l'expert pour la gestion durable de vos déchets**

**520 000** T/an  
déchets autorisés

**1984** ouverture  
du site

**72** hectares  
de superficie

**24** collaborateurs

**1** laboratoire  
d'analyses  
et mécanique

**4** ponts-bascules

**1** centrale  
de valorisation  
du biogaz (1,1 MW)

**ICPE**  
Installation Classée  
pour la Protection  
de l'Environnement

Installation soumise  
à Arrêté Préfectoral

## EMTA

ECOPÔLE DE GUITRANCOURT (78)

## Traitement et stockage de vos déchets Solutions multi-filières

### Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de SARPI-VEOLIA

### Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

### Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Energie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT



## ISDD

Installation de Stockage de Déchets Dangereux

200 000 T/an



### Déchets autorisés

- Amiante : non intègre, intègre
- Fibres céramiques réfractaires
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-presse, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux

### Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
  - Déchets liquides
  - Déchets dont la siccité est inférieure à 30%\*
  - Déchets explosifs, inflammables, corrosifs \*
  - Déchets dont la température est supérieure à 60°C
  - Déchets radioactifs
  - Déchets non pelletables
  - Déchets pulvérulents non conditionnés
  - Déchets fermentescibles
  - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
  - Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission
- \* Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation

## ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

220 000 T/an



### Déchets autorisés

- Déchets municipaux
- DIB (Déchets Industriels Banals)
- Encombrants
- Terres polluées
- Déchets non valorisables (ex : refus de centres de tri)
- Déchets de chantiers

### Déchets interdits

- Déchets dangereux
- Déchets d'amiante
- Déchets d'activités de soins (DASRI)
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets d'emballages
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Pneumatiques usagés
- Déchets composés majoritairement de plâtre
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

## BIOTRAITEMENT\*

Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures

50 000 T/an



\* Biotraitement : Dépollution des terres souillées aux hydrocarbures par traitement biologique.

### Terres autorisées

Terres en provenance de :

- Stations-service
- Friches industrielles
- Travaux de réhabilitation
- Curages
- Déversements accidentels

### Terres interdites

- Terres polluées par des matières radioactives
- Terres polluées par de l'amiante
- Terres polluées par des matières pyrotechniques
- Terres polluées par des pesticides organiques persistants
- Terres en mélange avec des pierres
- Déchets inflammables, explosifs
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Tout déchet ménager et assimilé
- Et de façon générale, toute terre polluée dont l'analyse préalable démontre que le type de pollution n'est pas compatible avec le procédé du Biotraitement

## TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS DU BTP

50 000 T/an



### Déchets autorisés

- Gravats
- Béton
- Briques
- Tuiles

### Déchets interdits

- Déchets dangereux et non dangereux ne provenant pas de l'activité BTP
- Plâtre
- Déchets d'amiante
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets d'emballages recyclables
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Déchets pulvérulents,
- Déchets non pelletables
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

## EMTA

RD 190  
78440 Issou  
Tél : 01 30 93 50 50  
Fax : 01 30 93 52 16

Contact commercial